

Les femmes à la III^{me} Assemblée plénière de la Société des Nations

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **10 (1922)**

Heft 154

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... • 6.50
Le Numéro.... • 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 janv. 24 janv.
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, • 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Tous les chemins mènent à Rome... — Les femmes et la III^{me} Assemblée de la Société des Nations: E. Gp. — Le vote des femmes et la Nouvelle Société Helvétique. — Lettre de Vienne: Gisela URBAN. — Le féminisme en Pologne: K. MALKKA. — De ci, de là... — En route pour les 1588 abonnés! — Pour l'an qui vient... — En conclusion du II^e Congrès national suisse pour les intérêts féminins; écoles sociales. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton:* Les femmes et les livres, deux romans psychologiques: Jacqueline de LA HARPE. — A propos d'une thèse d'Université: C. HALTENHOFF. — Le sentiment maternel chez les jeunes filles, résultat d'une enquête: Alice DESCEUDRES.

A NOS LECTEURS

La grève des typographes s'étant terminée à Genève le 15 décembre, il nous est heureusement possible de paraître — enfin! sous notre forme habituelle. De plus, et autant pour dédommager nos lecteurs des restrictions que nous leur avons imposées que pour éviter un trop long retard dans la parution d'articles importants, nous offrons cette fois-ci à nos abonnés, et à titre de cadeau de Noël, un numéro de douze pages, dont nous avançons légèrement la parution. Et en janvier, espérons-le, tout rentrera dans l'ordre accoutumé.

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés de Suisse trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux dont nous les prions de bien vouloir se servir pour s'acquitter du paiement de leur abonnement pour 1923.

On remarquera que ce bulletin ne porte pas le montant de l'abonnement. Nous l'avons fait pour répondre à de nombreuses demandes. En effet, comme on le sait, le prix officiel du MOUVEMENT FÉMINISTE est de 5 fr. pour un abonnement d'une année. Mais on sait aussi que ce prix, que nous maintenons bas pour le mettre à la portée de toutes les bourses, ne correspond pas en réalité au prix de revient de notre journal, lequel est actuellement, et malgré une légère baisse dans le tarif d'impression, de 6 fr. par an.

L'an dernier, un certain nombre de nos abonnés avaient tenu à nous payer notre journal à son prix de revient pour diminuer ainsi notre déficit. Nous leur en avons dit toute notre reconnaissance. Et c'est parce que nous osons espérer que cet exemple sera suivi par un nombre encore plus grand cette année que nous avons laissé en blanc sur le bulletin de versement le montant de la somme à payer, en exprimant d'avance notre profonde gratitude à tous ceux qui voudront bien faire à notre égard ce geste généreux.

Nous prenons enfin la liberté de rappeler à chacun de nos abonnés, quel que soit le montant de la somme versée, que la poste nous taxe de cinq centimes pour chaque versement à notre compte, et que par conséquent ajouter un sou — un sou seulement — au prix de son abonnement est nous aider, beaucoup plus qu'il n'y paraît, à équilibrer notre budget!

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE"

Tous les chemins mènent à Rome

... et le Comité Exécutif de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes vient de donner une fois de plus raison à la sagesse des nations en fixant les dates de notre IX^{me} Congrès international suffragiste dans la Ville Eternelle: 12-19 mai 1923.

Nous avons eu déjà entre les mains un projet de programme, et avons reçu verbalement des détails fort intéressants sur ces grandes assises mondiales de notre mouvement; mais le tout étant encore sujet à modifications, nous nous bornons pour aujourd'hui à planter le jalon de ces deux dates, bon nombre de nos lecteurs étant certainement très désireux d'être fixés à cet égard. Et il ne leur sera peut-être pas indifférent d'apprendre que le Signor Mussolini a informé l'Alliance internationale « qu'il serait très-heureux de recevoir une délégation de suffragistes, à Rome, en mai prochain... »

Les femmes à la III^{me} Assemblée plénière de la Société des Nations

Quand fut inséré dans le Pacte de la S. d. N. ce fameux paragraphe 3 de l'article 7, qui, d'emblée, plaçait la nouvelle organisation sur le terrain si large de la compréhension et du respect réciproques, non seulement entre les peuples, mais aussi entre les sexes: « Toutes les fonctions de la Société ou des services qui s'y rattachent, y compris le Secrétariat, sont également accessibles aux hommes et aux femmes », la joie très vive éprouvée dans les milieux féministes eut sa contrepartie dans le scepticisme dédaigneux des cercles adverses. « Oui, disait-on, c'est très joli, mais attendons la réalisation pratique. Des dactylos au Secrétariat, il y en aura assurément, comme il y en a maintenant dans toutes les grandes administrations qui ne sauraient plus se passer de leurs services; mais dans les postes supérieurs, mais aux responsabilités des délégations, mais dans les travaux arides des Commissions... allons donc! Quel serait le gouvernement assez imprudent pour confier le souci de le représenter, même à titre de délégué suppléant, dans ces débats d'une importance souvent capitale, à une femme incapable par définition de toute compétence politique?... »

Le Secrétariat vint s'installer à Genève, et l'on constata — mais nos adversaires aimèrent mieux fermer les yeux — qu'il n'amenait pas avec lui des dactylos seulement, mais



un état-major de femmes capables, auxquelles étaient confiés des postes comportant souvent de lourdes responsabilités. La I^{re} Assemblée plénière se réunit en novembre 1920, et l'on constata — mais nos adversaires continuèrent à fermer les yeux — que trois gouvernements avaient réservé à des femmes une place dans leur délégation: la Suède, la Norvège et le Danemark. En 1921, un nouveau gouvernement s'ajouta à cette liste: la Roumanie; et en 1922, deux encore, et dont l'un n'était pas de ces petits Etats sans place au Conseil comme sans influence à la S. d. N., la Grande-Bretagne et l'Australie. Nos adversaires continueront-ils à fermer les yeux?

Pour nous qui les ouvrons au contraire bien grands, réalisant de la sorte à quel point notre pays est arriéré à l'égard de ces nations-là, il y a maintenant intérêt tout spécial à suivre les travaux de ces femmes à l'Assemblée¹. Car ne les considérons-nous pas en quelque sorte comme nos mandataires, chargées de représenter et de défendre dans ces vastes assises internationales les intérêts, les désirs, les vœux de réforme des femmes, intérêts, désirs, vœux de réforme qui sont les mêmes dans tous les pays, mais que certaines, plus privilégiées parce qu'elles possèdent le droit de vote, peuvent demander chez elles par voie législative?

* * *

Un rapide croquis d'abord de nos six déléguées. Beaucoup sont bien connues dans les milieux féministes internationaux: ainsi, M^{lle} Vacaresco, le poète roumain, que l'on vit et entendit au Congrès suffragiste de Genève en 1920; ainsi M^{me} Bugge-Wicksell, qui représente seule la Suède à la Commission permanente des mandats, menue et frêle dans sa robe noire, ses admirables cheveux blonds simplement enroulés sur la nuque; ainsi M^{lle} Forchhammer, présidente du Conseil national des Femmes danoises, cheveux gris courts, regard vif et intelligent derrière ses lunettes... Voici encore M^{lle} Bonnevie, professeur à l'Université de Christiania, souriante, confortable, fraîche, sous ses bandeaux grisonnants; et les deux dernières venues, Mrs. Coombe Tennant, dont l'activité sociale est bien connue dans tout le Pays de Galles, sa patrie, jeune, décidée, élégante, le type accompli de la femme anglaise, autant femme du monde que femme politique; et Mrs. Dale, débordante de vie et d'entrain, spontanée et enthousiaste, comme il convient à une représentante d'une nation jeune et riche en sève...

Qu'ont-elles fait et dit à Genève en septembre dernier? et sur quelle partie du travail accompli par l'Assemblée a porté spécialement leur effort? Ne cherchons pas dans les grandes séances plénières de la Salle de la Réformation: certes, elles y ont pris la parole sans timidité le moment venu, soit qu'elles aient eu des rapports à y présenter, au nom des Commissions dont elles faisaient partie, comme M^{lle} Bonnevie ou Mrs. Coombe-Tennant, ou qu'elles aient participé à la discussion générale, comme M^{me} Wicksell ou M^{lle} Vacaresco. Mais c'est plutôt dans le travail des Commissions nommées par l'Assemblée qu'il faut chercher leur influence, car c'est là, véritablement, dans ces réunions plus restreintes où se rencontrent des spécialistes, que s'élabore le gros de la besogne. Un système dont on ne peut d'ailleurs que féliciter la S. d. N. pour son adoption.

Six grandes Commissions ont été désignées par l'Assemblée: 1. Questions juridiques et constitutionnelles. — 2. Organisations techniques. — 3. Réduction des armements. — 4. Questions budgétaires et financières. — 5. Questions sociales et générales. — 6. Questions politiques. A l'exception de M^{me} Wicksell, que ses études spéciales de droit international et sa qualité de membre de la Commission des Mandats désignaient tout naturellement pour siéger à la I^{re} Commission, les autres déléguées, à part quelques suppléances, se sont toutes retrouvées à la

V^{me} Commission. Nous les avons entendues discuter, du point de vue féministe, la valeur de cette méthode: assurément, disaient-elles, les questions sociales nous intéressent toutes, et toutes nous les connaissons bien; mais n'y a-t-il pas là un petit danger à laisser s'ancrer dans l'esprit de nos collègues l'idée que, seuls, les problèmes sociaux sont de notre ressort, et d'autres femmes, juristes pour la I^{re} Commission, des femmes médecins et hygiénistes pour la II^{me} (qui avait à traiter de la lutte contre les épidémies), des femmes députées dans leur propre pays pour la III^{me}¹ et la VI^{me}, ne pourraient-elles pas apporter au travail masculin, cette collaboration si appréciée, *parce qu'elle est autre*, de la mentalité et des qualités féminines, réalisant ainsi de mieux en mieux que ce que nous demandons, c'est travailler avec les hommes partout où nous pouvons être utiles? — Le point de vue est parfaitement juste: mais combien heureuses celles qui peuvent ne plus se contenter d'avoir accès de plein droit à une seule Commission!

Puisque donc le domaine des questions sociales leur était concédé, les déléguées y ont accompli de fort bon travail. Sous la présidence de M. Fielding (Canada) et la vice-présidence de M^{lle} Bonnevie, appelée à cette charge sur la proposition de M. Ador — lequel, comme on le sait, est un féministe convaincu — elles ont, de concert avec leurs collègues masculins, examiné les problèmes que, soit cette Assemblée, soit la précédente, avaient renvoyés à la V^{me} Commission. C'était d'abord l'adoption de l'esperanto comme langue internationale — que, si chaud partisan que l'on puisse en être, on peut quelque peu s'étonner de voir catégorisée comme question sociale! puis la question des réfugiés, soit russes, soit venant d'Asie-Mineure; le contrôle du trafic de l'opium qui, dans certains pays, a une importance morale et sociale équivalente à celle de la lutte antialcoolique chez nous, et sur lequel M^{lle} Bonnevie présenta un rapport adopté à l'unanimité par l'Assemblée plénière; et enfin la traite des femmes et des enfants.

Cette question s'est présentée sous un double aspect dans les débats de la Commission: l'aspect de portée politique et d'actualité, peut-on dire, et l'aspect, hélas! permanent et de portée sociale et morale. Le premier aspect, ce sont les déportations de femmes et d'enfants en Turquie et dans les pays avoisinants qui le font envisager. Déjà précédemment, la S. d. N. avait chargé une Commission d'enquêter sur ces atrocités que notre Occident accepte trop souvent avec une béate inertie; et le rapport du président, Dr Kennedy, lu à la Commission, fut chaudement appuyé par M^{lle} Forchhammer, qui put parler en connaissance de cause, puisqu'une femme, sa compatriote, M^{lle} Jeppe, accomploit à Alep un travail admirable au service de la Commission d'enquête. — Quant aux délibérations relatives à l'autre aspect de la traite, ce furent celles qui présentèrent le plus vif intérêt. Elles peuvent se diviser en trois parties. Mrs. Coombe-Tennant donna d'abord lecture d'un rapport, insistant sur la nécessité d'une collaboration, autant entre les hommes et les femmes qu'entre les nations, pour faire disparaître l'affreux trafic, et montrant comment, si des Conventions internationales ont été conclues, comment si certains pays ont institué des organisations de lutte contre la traite, trop de nations encore en sont dépourvues. Ce qui amena plusieurs représentants de pays à annoncer la prochaine ratification de la dernière Convention internationale (1921): l'Inde (avec la réserve toutefois que l'âge de consentement serait porté pour ce pays à 16 ans), la Grèce, Cuba, le Japon, l'Italie, la Roumanie, le Siam, la Chine, le Portugal... et enfin la Suisse! Oui, on ignore trop chez nous que nous ne sommes pas plus signataires de la Convention internationale contre la traite des blanches de 1910, que nous n'avons ratifié celle de 1921, — parce que, tout simplement, notre législation pénale n'est pas encore unifiée et dépend seulement des cantons! C'est

¹ Nous tenons à signaler ici l'empressement courtois que nos demandes de textes documentaires ont rencontré au Service d'information du Secrétariat de la S. d. N. et auquel, hélas! ne nous ont pas toujours habituées les organisations officielles de notre pays.

¹ Rappelons à ce sujet que sept Associations féminines suisses avaient cet été adressé au Conseil fédéral la demande qu'il a écartée de proposer l'augmentation du nombre des membres de la III^{me} Commission afin que des femmes pussent y siéger.

une autre bonne raison pour beaucoup d'entre nous pour désirer vivement l'entrée en vigueur du Code pénal fédéral, et c'est avec satisfaction que nous avons entendu M. Ador donner lecture de la déclaration suivante:

« Sans attendre l'entrée en vigueur du Code pénal suisse de 1918, le Conseil fédéral saisira très prochainement l'Assemblée fédérale de la question de l'adhésion de la Suisse à la Convention de 1910 et de la ratification de la Convention de 1921. »

« Le Conseil fédéral présentera en même temps au Parlement un projet de loi spécial correspondant aux stipulations des deux accords de 1910 et de 1921. »

A ce moment, M. Sokal, délégué polonais, apporta une proposition de première importance: s'appuyant sur le fait bien connu que la maison de prostitution est une des causes essentielles de la traite¹; il suggéra qu'une entente intervint entre les gouvernements pour qu'aucune femme étrangère ne pût se livrer à la prostitution dans une maison de tolérance. Cette motion rencontra immédiatement un accueil qui pourrait surprendre au premier abord ceux qui n'aiment pas les mesures d'exception selon les nationalités; à la réflexion toutefois, on comprend pourquoi les déléguées femmes, qui sont toutes des abolitionnistes, s'y rallièrent si rapidement. Non seulement parce que c'était un acheminement à la suppression de droit des maisons closes patentées, mais encore parce que, dans certains cas, cela équivalait à leur fermeture de fait, nombre de ces établissements recrutant essentiellement leur personnel parmi des étrangers. Et enfin, et surtout, parce que se posait ainsi devant la Société des Nations, la grave question de l'abolition de la prostitution réglementée, que la Commission consultative contre la traite des femmes n'avait pas osé aborder dans sa session de juillet dernier, sachant l'opposition systématique qu'elle rencontrerait de la part de certains gouvernements. Ce dut donc être avec un certain battement de cœur que l'on attendit l'accueil fait à cette proposition; mais aucune manifestation hostile ne se produisit, le délégué français demandant seulement que la proposition Sokal fût remise à la Commission consultative contre la traite, ce qui fut décidé à l'unanimité par la Commission, et ratifié à l'unanimité, moins la voix de l'Espagne, par l'Assemblée plénière cinq jours plus tard, sur le vu du rapport présenté par Mrs. Coombe-Tennant,

¹ Voir à ce sujet notre brochure: *La question des mœurs et la réglementation*. « *Etwas junges und frisches ist überhaupt zu kriegen* », déclarait à ce sujet la tenancière d'une maison close de Budapest au professeur américain Flexner, lors de sa grande enquête sur la prostitution en Europe.

et soutenu par Mrs. Dale. C'est un succès abolitionniste et par conséquent un succès féministe; mais c'est aussi un succès féministe par la façon dont les déléguées appuyèrent la proposition polonaise.

Enfin, la troisième partie de ces débats, ce fut Mrs. Tennant encore qui l'introduisit — et cela bien qu'on eût tenté de confier cette tâche à un homme — en proposant, de la part de son gouvernement, que les Etats membres de la S. d. N. soient invités à participer à la lutte contre les publications pornographiques. Sur le fond de la question, toute la Commission était d'accord: ce qui souleva quelques difficultés, ce fut la procédure à suivre; quelques Etats s'abstinrent par scrupule juridique de participer à la votation. En revanche, l'Assemblée plénière, nantie des propositions de Mrs. Tennant, les ratifia à l'unanimité. En conséquence: 1. le Secrétariat de la S. d. N. est autorisé à prêter son concours effectif à tous les Etats dans leur lutte contre les publications pornographiques. 2. Le Conseil est invité à attirer l'attention de tous les Etats sur la Convention de 1910, les uns pour la signer, les autres pour la mettre à exécution. 3. Le Conseil est invité à convoquer une Conférence pour 1923, chargée, d'après les expériences faites par les Etats signataires, d'élaborer un nouveau projet de Convention internationale et d'en obtenir la signature par les gouvernements.

* * *

C'est tout? — dira-t-on. — N'est-ce point assez? Certes, il y eut d'autres débats encore à la V^{me} Commission; mais auxquels participèrent moins directement les femmes déléguées; certes il y eut d'autres sujets traités en nombre à l'Assemblée, dont tout un numéro de journal ne suffirait pas à donner seulement une idée, mais sur lesquels les femmes déléguées n'eurent pas à intervenir, parce que n'en étant point spécialistes, elles surent réserver leurs efforts là où ils pourraient être utiles. Et il y eut encore cette « atmosphère de Genève » (*the Geneva atmosphere*), dont parle si joliment Mrs. Coombe-Tennant dans un de ses articles, cette atmosphère « créée par ceux qui viennent de toutes les parties de l'univers, non pas pour pousser à leur propre roue, mais pour aider les pauvres boiteux du monde à retrouver leurs deux jambes, qui viennent pour rencontrer des points de vue différents des leurs, des intérêts différents des leurs, mais avec le désir réciproque d'une collaboration commune pour le bien commun. » Cette atmosphère, nos déléguées femmes ont certainement beaucoup contribué à l'entretenir, par leurs dispositions

Les femmes et les livres

Deux romans psychologiques

Le hasard a voulu que me tombent entre les mains, la semaine dernière, deux livres écrits par des femmes et ayant la femme pour sujet. Et le hasard — qui souvent paraît s'amuser à dérouter notre besoin de logique par le soin qu'il prend d'arranger les choses au point de leur donner l'apparence d'un ordre prévu — le hasard encore a voulu que ces deux livres se prêtassent tout particulièrement à un rapprochement. La comparaison m'en a suggéré les quelques réflexions que voici.

Vertiges de Berthe Kollbrunner¹ — une Vaudoise d'origine — nous offre en 126 pages quatre récits ou petites nouvelles, tranches de vie que l'auteur a détachées, telles les pages d'un livre, parce qu'elles lui ont paru spécialement dignes d'intérêt. *Vertiges*... Quels vertiges? Vertige d'une enfant qui s'est attachée au jardin de la demeure familiale au point que, lorsque maison et jardin sont vendus, et qu'il faut émigrer dans un appartement de la ville, la petite ne peut se décider à quitter le

jardin adoré et, dans un instant de folie, se précipite par la fenêtre dans le vide... Vertige d'une femme qui, mécontente de son mari parce qu'il lui a refusé la fourrure demandée, s'en va pour se jeter dans les bras d'un autre (elle se reprend au reste à temps, et réintègre, soumise, le foyer conjugal!). Vertige d'une mère qui, vieillissant et sentant le vide se faire autour d'elle, ses enfants chercher leurs plaisirs auprès de ceux de leur âge, et son mari l'abandonner, tente de s'empoisonner. Vertige d'une doctoresse qui, l'amour ayant éclos dans son cœur qui n'était déjà plus jeune, songe à renoncer à sa carrière pour suivre le jeune homme auquel elle s'est attachée.

Comme on le voit, pour toutes ces femmes, l'auteur a choisi l'heure de crise où le coup de tête est proche. Et l'auteur, ce faisant, a eu raison. Mais voyons un peu de quelle nature sont ces crises. Le premier cas — celui de la jeune fille amoureuse d'un jardin — relève de la pathologie. Le second est celui d'une enfant gâtée; le troisième et le quatrième sont si banals qu'on se pose la question: vaut-il la peine de consacrer à pareille matière ne fût-ce que 126 pages?

Nous ne demandons point que le roman nous fournisse des « cas exceptionnels », de ces cas si rares que, s'ils se présentent dans la réalité, on s'écrie en les entendant raconter: « Mais c'est un vrai roman! » Non, que le roman reste aussi près du

¹ Paris-Zurich, Sansot, 1922.

conciliantes, par leur ardeur, leur simplicité au travail, la mise en œuvre toute naturelle de leurs capacités. Et ainsi, elles ont une fois de plus démontré à l'évidence que, même dans la plus grande Assemblée parlementaire du monde, une femme se trouve parfaitement à sa place.

E. Gd.

P.-S. Nous avons eu la curiosité de faire, à l'occasion de cet article, le dénombrement des femmes venues à l'Assemblée de Genève, non plus alors comme déléguées du gouvernement, mais comme représentantes de journaux, — ce qui implique aussi certaines de ces connaissances politiques, économiques, juridiques, etc., que nous dénie nos adversaires. La presse de sept pays (Allemagne, États-Unis, Grande-Bretagne, France, Hongrie, Pologne et Russie) comptait des femmes parmi ses correspondants, au total 19. La presse suisse, il est inutile de le dire, n'avait là aucune représentante; seule la *Presse télégraphique suisse* avait envoyé, en plus d'un correspondant, une correspondante.

Le vote des femmes et la Nouvelle Société Helvétique

Nous avons relaté ici même l'important débat engagé lors de l'Assemblée générale de la N. S. H., à Schinznach, sur la collaboration de la femme à la vie publique, auquel M^{lle} Grütter et M^{me} Jomini avaient été appelées à participer comme conférencières. Les suites directes de cette Assemblée ne sont pas moins intéressantes pour nous, car ce sont maintenant les Sections locales qui reprennent pour leur compte l'étude de cette question avec le concours de femmes qualifiées. C'est ainsi que nous avons été informées de l'organisation de ces séances, entre autres à Vevey, à Baden, et le 12 novembre dernier à Coire. Sur cette dernière réunion, les détails suivants nous sont parvenus qui intéresseront certainement nos lecteurs :

Les trois sections grisonnes de la N. S. H. s'étaient mises d'accord avec plusieurs Sociétés féminines de Coire pour demander le concours comme conférencières de M^{lle} Grütter et de M^{me} Dück-Tobler. Le point de vue des antisuffragistes était représenté par le Père Gisler, recteur du séminaire; et certes, les auditeurs qui se sont écrasés en masse durant cinq heures d'horloge dans la salle du Grand Conseil ont dû avoir la vision, non seulement morale, mais matérielle, du Passé discutant avec le Présent, entre ce prêtre en robe de moine et ces deux femmes, pionnières averties de notre cause. Et c'est bien, en effet, sur le passé, sur des citations d'auteurs qui ne sont pas tous forcément des autorités ecclésiastiques, que le Père Gisler a surtout appuyé son argumentation, alors que M^{lle} Grütter a parlé en logicienne de la démocratie, et M^{me} Dück en travailleuse sociale dont les expériences peuvent faire foi. Une discussion très courtoise et très intéressante a suivi, et l'auditoire en majeure partie a manifesté sa vive sympathie pour nos idées.

réel que possible, cela est juste. Encore faut-il que ce réel offre de l'intérêt. Or, les personnages de M^{me} Kolbrunner n'ont rien qui attire la sympathie; on ne les sent pas vivre; en elle-même leur histoire n'a rien d'intéressant, et l'auteur n'a pas su, par ailleurs, nous dévoiler les fils ténus de la psychologie à laquelle obéissent ses personnages, de façon à ce que nous nous laissions prendre au jeu de cette dissection. Une certaine facilité du style ne suffit pas à pallier à ce manque de force analytique et constructive. Vraiment, les personnages de *Vertiges* nous inspirent de la commisération. Ce qu'il leur fallait, c'est : à la jeune fille, un psychiatre; à la doctoresse, une bonne cure de repos; aux deux autres, quelque saine occupation qui serve de dérivatif à des pensées inspirés par l'égoïsme et le trop de loisirs.

*Toi de Magdeleine Marx*¹ pourrait aussi bien s'intituler *Vertiges*. Mais ici, il s'agit d'une seule jeune fille. Elle passe par une série de crises à la recherche de... « Toi ». Toi, c'est d'abord elle-même, sa propre personnalité sur laquelle, rendue attentive un jour par un oncle qui lui déclare : « C'est toi que je prendrai comme sujet de mon prochain roman », elle se penche avec inquiétude. Toi, c'est ensuite — seconde étape — l'âme de celui qu'elle aime. Toi, c'est plus tard, le corps social. Toi, c'est enfin

¹ Paris, Flammarion.

Nous souhaitons que cette sympathie ne s'éteigne pas avant que soit constitué à Coire un groupement suffragiste qui y maintiendra haut et ferme le flambeau brillant de la Cause! En tout cas, l'opinion publique a paru vivement remuée, et les articles, même hostiles, publiés après coup par certaine presse locale valent infiniment mieux pour nous que le silence de plomb de l'indifférence.

LETTRE DE VIENNE

Depuis qu'a sévi la détresse économique, nos principales organisations féminines, à la fondation desquelles avaient présidé les traditions d'une bourgeoisie démocratique, ont vu peu à peu décliner la participation active de leurs adhérentes. Le ressort moral, l'intérêt qu'éveillait le progrès intellectuel et social, ont été minés par les privations. Beaucoup de membres s'enlisaient dans les soucis matériels. Le triomphe de la spéculation et d'une exploitation éhontée a contribué à ce détachement graduel des valeurs supérieures de la civilisation. Un grand nombre de femmes qui s'étaient consacrées avec enthousiasme à l'activité sociale se confinent aujourd'hui dans leur pauvre intérieur dépouillé de tout confort, et craignent le contact avec une humanité indifférente ou hostile.

Les dirigeantes de nos organisations se sont donc donné pour tâche d'arracher leurs sœurs à l'isolement, de les ramener à l'œuvre collective, de rendre à toutes les femmes la confiance dans leurs propres forces et le courage de vivre, de combattre enfin chez elles la méfiance et la pusillanimité. Ce but ne pouvait être atteint que si l'on disposait d'un foyer central de vie féminine, où les énergies mourantes ressusciteraient dans une atmosphère de chaude fraternité, et où pourrait ensuite reprendre le travail en commun.

La création d'une organisation entièrement neuve était exclue par les difficultés actuelles et la dépréciation catastrophique de l'argent. Pendant la grande campagne féministe, le « Nouveau club féminin » avait fait ses preuves de façon remarquable. Il ne se soutient plus maintenant que grâce à une cuisine populaire qui occupe toutes les forces disponibles. Il fallait donc songer à fonder une nouvelle Centrale, plus vaste, plus accessible, sans se lancer dans une entreprise dont le coût

« toi qui prêtes ton sang à une simple idée pour en faire une arche infinie, toi qui m'habites en ce moment, qui me fais vaciller, qui élève ma tête, qui coule dans mes bras comme une lave brûlante; toi dont jamais on ne sait rien, toi qu'on sent seulement, toi qui es là, toi qui continueras pour toujours après moi, Dieu, enfin, Dieu : Toi ! »

Certes, *Toi* révèle un talent d'écrivain dont — nonobstant le galimatias de certaines phrases trop alambiquées — *Vertiges* est loin d'approcher. Mais ici encore, la banalité du sujet déconcerte le lecteur. Quel problème pose à l'esprit cette histoire dont on trouverait copie conforme dans bien des vies? quelle est la question morale qu'elle soulève, le point de vue nouveau qu'elle présente? Disons-le : aucun.

Dans ces circonstances, il faut avoir le courage de s'exprimer clairement, et de ne pas s'en laisser imposer par des apparences fallacieuses : de tels livres ne sauraient prétendre à une véritable valeur. Il ne suffit pas que l'auteur témoigne d'une certaine sensibilité et d'un goût — même réel — de l'art de la plume, il faut une pensée qui guide cette sensibilité et soutienne l'effort verbal. Il faut que le lecteur, même s'il ne cherche dans un livre qu'une occasion de divertissement ou de délassément, y trouve cependant une nourriture pour son âme.

Jacqueline DE LA HARPE.